

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 342f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie-Monténégro  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Enquête du Conseil de l'Europe concernant la détention secrète et les vols de restitution de prisonniers en Europe : le Secrétaire Général publie de nouvelles réponses des gouvernements

Strasbourg, 14.06.2006 - Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a publié aujourd'hui un rapport lié aux allégations de détention illicite et de vols de restitution de prisonniers, dans le cadre de l'enquête qu'il a effectuée en vertu de l'Article 52 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cette procédure est parallèle à l'enquête qui a été menée par le sénateur Dick Marty au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Trente-sept des quarante-six Etats membres du Conseil de l'Europe ont été invités à préciser et compléter les informations fournies en réponse au questionnaire du 21 novembre 2005, dans lequel le Secrétaire Général demandait des explications concernant l'application effective de la Convention européenne des Droits de l'Homme vis-à-vis des activités des services de renseignements nationaux et étrangers et des avions pouvant servir à la restitution de prisonniers. Les gouvernements étaient aussi invités à fournir des informations sur une éventuelle implication de fonctionnaires et sur les enquêtes officielles menées sur des allégations de détention non reconnue ou de vols de restitution de prisonniers.

Les [réponses](#) des gouvernements et leurs analyses sont disponibles sur le site web du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire Général formulera prochainement des recommandations aux gouvernements des Etats membres quant aux mesures juridiques spécifiques à prendre aux niveaux national et européen afin de renforcer la protection existante contre la restitution de prisonniers, la détention illicite et l'externalisation de la torture.

Pour toute information, consulter notre dossier spécial  
<http://www.coe.int/T/F/Com/Dossiers/Evenements/2006-cia/>

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.